

## Audience de la CNARELA au MENESR du 22 janvier 2015

La CNARELA, représentée par Sylvie Pédroaréna, présidente, et François Martin, vice-président, a été reçue durant 1h45 au MENESR par Monsieur Jean-Michel Jolion, conseiller en charge des formations du supérieur et de l'orientation et Monsieur Eric Tournier (en remplacement de Madame Agathe Cagé, retenue), conseiller en charge du 1<sup>er</sup> degré, de l'éducation prioritaire et des relations avec les IA-DASEN.

Nous remercions les deux conseillers de nous recevoir afin d'échanger avec eux sur plusieurs points précis.

### 1. Concours : agrégation, CAPES.

Nous rappelons l'importance de l'indication du parcours Lettres classiques sur les diplômes de la mention Lettres pour la future licence. Le MENESR a déjà répondu positivement et nous nous en réjouissons.

#### a) Agrégation, supérieur :

Nous demandons, dans un premier temps, si l'agrégation sera maintenue.

M. Jolion nous informe qu'il faut s'attendre, dans cette période de réforme, à un impact sur l'agrégation. Les discussions sont en cours mais aucun calendrier n'est fixé. Pour un même métier, au même niveau de recrutement, il existe actuellement deux concours. Le besoin d'une agrégation est clairement remis en question.

M. Jolion insiste sur le fait que les agrégatifs et les jeunes agrégés devront suivre une formation professionnelle dans le cadre des ESPE.

Il rappelle la Loi de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche et évoque l'étude d'un accès pour les docteurs à un corps d'enseignants ou d'autres voies.

M. Jolion nous présente ensuite une mission sur les disciplines rares (commandée par G. Fioraso, actuellement Secrétaire d'État à l'enseignement supérieur). Le rapport est paru il y a peu<sup>1</sup>. L'autonomie des établissements fait qu'on voit des enseignants-chercheurs disparaître dans certaines disciplines. Il existe un besoin national mais les décisions locales ne sont pas toujours en lien avec ce besoin, ce qui entraîne des difficultés. Le MENESR entend redevenir tutelle car il est conscient du besoin de pilotage national (et d'une carte nationale, le MENESR étant garant de l'emploi). Des mesures seront prises dans les prochains mois.

Les présidents d'universités ont été rencontrés à ce sujet. La question porte sur les postes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs (CNRS). La 8<sup>ème</sup> section du CNU (langues anciennes) fait bien partie du rapport.

Nous dénonçons les dérives de l'autonomie qui a des conséquences pourtant prévisibles. Le pilotage national doit permettre une étude précise des besoins dans les disciplines.

M. Jolion nous affirme que le besoin de regarder sur long terme est pris en compte.

#### b) CAPES :

Nous faisons part, dans un second temps, de nos remarques sur les épreuves du CAPES rénové de Lettres et l'option Lettres classiques.

Nous nous penchons d'abord sur la seconde épreuve d'admissibilité, spécifique à l'option Lettres classiques, comprenant actuellement une version latine, une version grecque et une question de didactique à traiter en 6h. Nous mettons en avant la difficulté de préparer les étudiants à la question de didactique et la complexité de l'épreuve. Le temps imparti ne permet pas en effet de

---

<sup>1</sup> Le 16 décembre 2014. <http://www.afsp.info/omasp/cnu/rapport2014disciplinesrares.pdf>

traiter sérieusement les deux versions et la question. La CNARELA a déjà alerté le président du jury lors de la parution du sujet zéro.

Nous rappelons notre position pour cette épreuve écrite : une version latine et une version grecque en conservant le temps actuel d'épreuve.

Nous évoquons ensuite les deux épreuves orales et en particulier la seconde épreuve, imposée pour les candidats de l'option classique alors que ceux de l'option moderne se voient offrir plusieurs choix («latin pour lettres modernes», «littérature et langue françaises», «français langue étrangère et français langue seconde», «théâtre» ou «cinéma»). Nous demandons que les options «littérature et langue françaises», «français langue étrangère et français langue seconde», «théâtre» et «cinéma» soient également accessibles aux candidats de l'option classique.

Afin d'évaluer, à l'oral, les connaissances dans les trois disciplines que les candidats sont appelés à enseigner, nous rappelons que la CNARELA propose que l'épreuve d'explication de texte soit tirée au sort (français, latin ou grec).

M. Jolion prend note de nos remarques et nous informe que le concours va continuer à évoluer. Un principe est gardé : l'enseignement est un métier, il s'exerce face aux jeunes au sein de la République. La seconde épreuve va se diriger sur l'ensemble des valeurs de la République dans l'exercice du métier. Le ministère doit vérifier ces points et réfléchir en ce sens pour adapter l'épreuve. Il reste conscient que les candidats sont en cours de formation.

Nous informons M. Jolion que l'Assemblée générale de la CNARELA qui s'est tenue le 17 janvier a mandaté le bureau pour une motion sur le CAPES rappelant nos positions.

M. Jolion accepte que nous la lui transmettions.

## 2. VS

Nous abordons le problème des VS comportant un complément de service en Lettres modernes. Nous avons déjà alerté l'Inspection générale au cours de nos dernières audiences et nous avons également soulevé le problème auprès de Mme Cagé lors d'une audience commune de la CNARELA, SEL, SLL et de l'APLAES l'année dernière.

Nous informons nos interlocuteurs que les VS à complément de service semblent gagner du terrain mais que les cas sont très différents selon les académies et à l'intérieur d'une même académie. Nous rappelons comme nous l'avons déjà fait auprès de l'Inspection générale que les professeurs de Lettres classiques sont trivalents et enseignent le français, le latin et le grec ancien.

M. Tournier ne semble pas connaître le problème. Il nous informe que cette question ne relève ni du cabinet ni de la DGRH. Le problème est académique selon lui, comme le confirme le fait qu'il n'y ait que des cas isolés.

Nous l'interrogeons sur les disparités au sein d'une même académie, en particulier lorsque certains collègues constatent que leurs VS font apparaître rétroactivement un complément de service en Lettres modernes sur i-prof, comme cela s'est produit dans l'académie de Créteil, mais il nous invite à prendre contact avec les rectorats (secrétaire général ou recteur).

M. Tournier nous assure qu'il n'y a aucune volonté du ministère et que l'origine remonte aux établissements, au moment des votes du TRMD en CA. La décision est donc prise dans l'EPL qui fait ensuite remonter. L'insuffisance du vivier dans certaines académies pourrait être un facteur explicatif. Mais aucune instruction ministérielle n'a été donnée.

Il nous encourage à vérifier lors des CA la présentation du TRMD. Si l'on fait bien apparaître les deux options classiques et modernes, il faut les réunir sous un onglet «Lettres».

### 3. Relations avec la DGESCO et le CSP

#### a) DGESCO

Nous rappelons l'émotion des professeurs de Lettres classiques qui n'ont pas vu leurs disciplines figurer dans le menu déroulant permettant de s'identifier dans la consultation des professeurs de collège. La réponse de Madame Robine n'a pas rassuré les collègues et notre demande d'audience est restée sans réponse pour le moment.

Monsieur Tournier nous donne quelques renseignements sur le socle qui devient le programme par cycle et par discipline. En mars, le programme général de socle commun sera adopté, puis les programmes par discipline suivront. Ils seront organisés par cycles et non plus par année.

Nous faisons référence aux propos de Madame C. Klein, Inspectrice générale, qui démontrait que les LCA avaient toute leur place dans le socle commun.

#### b) CSP (Conseil Supérieur des Programmes)

Nous évoquons les différentes demandes d'audience commune adressées au CSP, sur les conseils de Madame Agathe Cagé, avec l'APLAES, SEL et SLL.

Monsieur Tournier explique que le CSP est une instance indépendante qui ne décide pas, mais propose. Il est composé d'un groupe d'experts pour le socle et les programmes par cycles. Il intègre ce qui doit être intégré. Les LCA font partie des thèmes des experts pour le cycle qui nous concerne, le cycle 4 (5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>).

Une consultation individuelle et avec les associations aura lieu lorsque les propositions de programmes concernant le cycle 4 paraîtront, en mars. Pour ce cycle, les programmes seront applicables à la rentrée 2016.

Le rôle de la DGESCO dans ces programmes est limité à une synthèse de la consultation. La Ministre prendra la décision finale. La DGESCO produira des documents d'accompagnement et mettra en place des modules de formation.

Nous pouvons faire parvenir à la DGESCO et au CSP une contribution dès maintenant ou au moment de la consultation de mars.

### 4. Rentrée

Nous faisons part des vives inquiétudes de nombreux collègues en cette période de préparation de rentrée. Les DGH commencent à être connues et les alertes se multiplient. Des problèmes seront vraisemblablement signalés dans les jours suivants. Pour exemple, nous citons le document provenant de l'Académie de Montpellier.

M. Tournier insiste sur le fait que l'Éducation nationale est une administration déconcentrée et que le cabinet n'a pas en charge la répartition précise des moyens alloués par la Ministre à chaque rectorat. Il nous donne ensuite quelques éclaircissements techniques et affirme que les horaires et les programmes nationaux sont respectés.

Nous produisons alors quelques contre-exemples concrets. Nous énumérons les différents dysfonctionnements rencontrés et signalés par les collègues.

Nous demandons dans quelle mesure on peut encore parler d'Éducation nationale, compte tenu de cette déconcentration. Nous déplorons le principe du fonctionnement « à moyens constants ».

M. Tournier répond que les moyens sont croissants puisqu'il y a eu ouverture de postes, en particulier pour l'éducation prioritaire.

Nous demandons de relayer auprès de la Ministre les démarches locales qui seront entreprises par les ARELA. Nous souhaitons vivement qu'une circulaire soit adressée aux recteurs pour leur rappeler la nécessité de respecter le cadre et les horaires nationaux.

En insistant sur ce dernier vœu, nous remercions les deux conseillers pour le temps et l'attention qui nous ont été accordés.